



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte scolaire

Question écrite n° 95286

Texte de la question

M. Julien Dive appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nouvelle carte scolaire du département de l'Aisne, dévoilée en mars 2016. La mutualisation des ressources encouragée par l'éducation nationale ces dernières années implique la fermeture d'un certain nombre de classes qui ne comptent pas suffisamment d'élèves. Dans l'Aisne, près d'un tiers des écoles compte moins de trois classes, et la rationalisation entraîne parfois la fermeture de la seule école d'une commune. Pour celles qui sont touchées, et plus particulièrement dans les territoires ruraux, la fermeture de l'école affecte directement la vitalité et l'avenir de la collectivité. Il lui demande donc comment le Gouvernement compensera cette rationalisation en donnant aux élus les moyens et la possibilité de développer des pôles pédagogiques adaptés aux nouveaux besoins des familles, offrant des services tels que le maintien d'un service d'accueil dans les écoles fermées, ou le renforcement des services de transports scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95286

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3522